

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Comité Syndical du mercredi 16 décembre 2020

**COLLEGE ScoT / PCAET**

*Visio-Conférence*

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 9 décembre 2020 pour la séance du mercredi 16 décembre 2020 qui s'est déroulée en Visio-Conférence.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil dans le bureau de Monsieur Le Président LE FOLL Stéphane pour la visioconférence.

**Délégués titulaires et suppléants votants**

**Pour LMM** : Mmes CHARTON Patricia, FLEURY Damienne, HAMOUNOU-BOIROUX Lydia, LAFORET-THIBAUT Hélène, LAGARDE Fabienne, LEBALLEUR Isabelle, POUPINEAU Christine, MM. BATIOU Rémy, BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane, LECOQ Jean-Yves, LORIOU Claude, MORTREAU Marcel, PARIS Laurent, TOUCHE Thierry — 17 présents et 17 voix.

**Pour MCS** : Mme CANTIN Véronique, MM. BONIFAIT Christian, CHOLLET David, DELLIERE Jérôme, VAVASSEUR Maurice — 5 présents et 5 voix.

**Pour OBB** : Mme DUPONT Nathalie, FEVRIER Florence, MM. BIZERAY Jean-Claude, BOURGE Jean-Yves, COVEMAERKER Dominique, LAMBERT Gérard — 6 présents et 6 voix.

**Pour SEPM** : MM. BACHELIER Jean-Christophe, HERRAUX Denis, LEPETIT Jean-Pierre — 3 présents et 3 voix.

**Pour GB** : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MM. COURTABESSIS Alain, LATIMIER Martial, PIGNE André, PINTO Christophe, TRIFAUT Anthony — 7 présents et 7 voix.

**Délégués excusés :**

**Pour LMM** : Mme BUCHOT Nathalie, MM. COUNIL Christophe, LEPROUST Gilles, PORTIER Quentin

**Pour MCS** : M. LERAT Jean-Michel

**Pour OBB** : M. GOUHIER Sébastien

**Pour SEPM** : MM. HUMEAU Michel, ROUANET Nicolas

**Pour GB** : Mme MATHE Céline, MM. CHRISTIANY Damien, VERNHETTES Patrice

Monsieur BRETEAU Franck est nommé secrétaire de séance.

N°20201216\_16

**RAPPORTEUR : Monsieur Franck BRETEAU****OBJET : Proposition de partenariat CCI**

Dans le cadre de la révision du SCoT du Pays du Mans lancée en février 2019, suite au débat du groupe d'aménagement commercial organisé le 27 novembre 2020, il est proposé d'établir un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe pour compléter le diagnostic commercial nécessaire à la réalisation du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (partie commerciale du SCoT).

**Objectifs de l'étude :**

- Analyser l'offre commerciale, à l'échelle du périmètre du SCoT en révision, à partir de données commerciales issues de l'observatoire du commerce de la CCI et du fichier consulaire.
- Connaître les évolutions des comportements d'achats des consommateurs avec une enquête.
- Apporter la vision du commerce par la CCI en lien notamment avec les travaux en cours de l'Observatoire Commercial de la Région Mancelle (OCREM) et de l'étude DDT sur l'impact de la Covid 19 sur le commerce de l'agglomération mancelle.
- Initier un temps de prospective sur l'évolution du commerce avec les acteurs locaux.

**Contenu de l'étude :**

Le projet d'étude est composé en trois phases comme suit :

- **un état des lieux du commerce** du territoire comprenant une photographie générale de l'offre commerciale et notamment des principaux pôles commerciaux ;
- **une analyse des comportements d'achats** à partir d'une enquête en ligne sous-traitée à POTLOC, spécialisé dans les études de consommateurs à partir d'un échantillonnage de 1000 questionnaires sur les réseaux sociaux ;
- **l'animation d'un atelier participatif et prospectif avec les acteurs du commerce sur l'évolution du commerce.**

**Durée prévisionnelle de l'étude : entre 6 et 12 mois à partir de la signature de la convention sur l'année 2021.**

Montant total de l'étude : 21 900 € HT

Montant à la charge de la CCI : 2 380 €

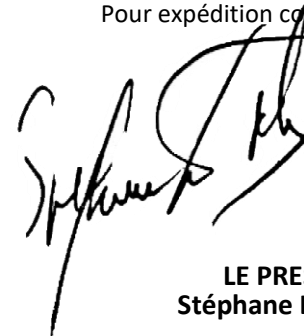
**Montant restant à la charge du syndicat du Pays du Mans : 19 520 € HT**

*En conséquence, il est proposé au comité syndical de :*

- *Donner votre accord à la réalisation de l'étude CCI afin d'alimenter le diagnostic de la révision du SCoT et notamment le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial ;*
- *Accorder une contribution financière de 19 520 € HT à la CCI Le Mans Sarthe ;*
- *Autoriser M. le Président à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette étude ;*
- *Prendre en compte le montant de l'étude dans les prévisions budgétaires 2021 ;*
- *D'autoriser M. le Président à établir et signer tout document se rapportant à cette décision.*

**RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme,



**LE PRESIDENT**  
**Stéphane LE FOLL**